



ARRETE N° 2023 - 446
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
Déménagement
Rue du Puits n° 50
Jeudi 19 Octobre 2023

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, L2213-1 à L2213-6,
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,

VU la demande de Monsieur BARBEY Jean-Pierre – 21, rue de l'Oratoire – 14740 Saint Manvieu Norrey, afin d'effectuer un déménagement, Rue du Puits au n° 50, Jeudi 19 Octobre 2023, de 9h00 à 14h00,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : Le Demandeur est autorisé à effectuer un déménagement, RUE DU PUIITS au n° 50, JEUDI 19 OCTOBRE 2023, de 9h00 à 14h00.

ARTICLE 2 : La circulation sera interdite, Rue du Puits, partie comprise entre la Rue Jean Doublet et la Rue des Capucins, à la date et aux horaires cités dans l'Article 1, afin que le Demandeur effectue le déménagement.

ARTICLE 3 : Une déviation par la Rue Jean Doublet, avec panneaux réglementaires et affichage du présent Arrêté, sera posée par le Demandeur. Pour le prêt de panneaux prendre contact avec le Centre Technique Municipal au 02.31.89.17.63.

ARTICLE 4 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 5 : Amplification du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique Municipal, du Centre de Secours, à la Police Municipale et aux Demandeurs chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR le 10 Octobre 2023
Pour le MAIRE et par délégation,
L'Adjoint à la Circulation : Jérôme HAMEL

